



# DÉCLARATION

Montreuil, le 29 août 2018

## PLÉNIÈRE DU CE EPIC SNCF DU 28 AOÛT 2018

Madame la Présidente,

L'accalmie de la Coupe du Monde n'aura finalement pas duré. Les grands moyens de communication autour du président tentant d'entrer en communion avec son peuple par le biais du sport le plus populaire auront vite volé en éclat.

Une semaine à peine aura suffi à nous faire oublier la victoire sportive et revenir à la réalité de la tête de l'Etat français et de ses amis qui adoptent un discours vulgaire et méprisant envers le peuple, les droits sociaux et les institutions françaises, socles de notre République.

Finalement, quoi d'étonnant dans ce comportement de petit quarantenaire narcissique et élitiste qui dévore les corps intermédiaires de la constitution en visant une 5ème république hyper-présidentielle, en d'autres mots une monarchie pas trop parlementaire !

Pas si étonnant que les patrons des entreprises nationales adoptent un comportement similaire face à leurs salariés qui ne se soumettent pas, qui ne se résignent pas.

Pas étonnant que les politiques d'entreprises soit violemment anti-sociale, à l'image de la politique d'Etat, une politique désastreuse, mafieuse, ... une mauvaise politique.

Il en est ainsi ces derniers mois de l'application des ordonnances Macron pour mesurer à quel point le monde du travail est attaqué, à quel point le mépris de classe se met en pratique contre « les fainéants », selon l'expression consacrée.

D'ores et déjà, les premiers débats sur le budget 2019 annoncent des orientations qui apporteront encore un peu plus de souffrance et de misère « à ces gens qui ne sont rien », expression consacrée bis.

C'est qu'il faut financer les largesses perpétuelles que le gouvernement continue à accorder à ces premiers de cordée qui, contrairement aux alpinistes, n'échangent jamais leur place. Et pour cause, à la tête de l'Etat comme à la tête de notre entreprise, le sort de ceux qui se trouvent en aval ne les intéresse pas.

Ce qui les intéresse, c'est le manque à gagner que représentent les services publics. Et Macron entend bien les leur offrir. L'angle d'attaque du gouvernement aura été la qualité de service de la SNCF.

Il est vrai que le bilan ne plaide pas en la faveur des choix stratégiques et politiques de nos premiers dirigeants.

Il est des responsables qui, dans ce type de situation, se remettent en cause et se tournent vers les salariés pour réfléchir avec eux à comment améliorer la production et la rendre cohérente et efficace.

Il en est d'autres, fiers dans leurs erreurs, qui préfèrent dénoncer les salariés, leurs droits et les accuser d'être responsables à leur place.

Et pourtant, la loi promulguée ne vise pas l'amélioration du service public ferroviaire et cette loi, ce n'est pas celle des salariés, c'est bel et bien celle de la Direction, du patronat et du gouvernement qui le sert.



Uniquement idéologique et politicienne, de conception libérale, cette loi fera plus d'inégalités dans l'aménagement du territoire, moins d'emplois et moins de sécurité.

D'ailleurs, la Direction a présenté son projet d'Entreprise dans les trois conseils. Sous les éléments de langage, le découpage de l'entreprise, l'augmentation de la sous-traitance, la suppression de la grille des salaires, la fin du déroulement de carrière, l'abaissement des qualifications, la polyvalence,...

C'est donc en toute responsabilité que la CGT exige un droit de regard quant à la rédaction des ordonnances qui constitueront le texte de loi « pour un nouveau pacte ferroviaire » voté par la majorité parlementaire et qui entrera en vigueur au 1er janvier 2020.

En plus des ordonnances et décrets restants à écrire, la loi sur les mobilités sera débattue en automne et se poursuivront également les négociations sur la Convention Collective Nationale de la branche ferroviaire.

Les écarts significatifs existants entre le cadre social de la branche et la SNCF nécessitent de rouvrir un certain nombre de volets qui ont fait l'objet de négociations dès l'automne 2014, est notamment le cas des volets :

- champ d'application
- contrat de travail et organisation du temps de travail
- formation professionnelle

Le volet classification et rémunération, dont les discussions engagées en octobre 2017 nécessitent une définition claire des métiers et de leurs contours.

Y compris leur classification sur une grille unique allant de l'exécution à cadre supérieur, avec un positionnement à l'embauche par le diplôme, reconnu par la qualification, la rémunération et la progression de carrière.

Dans ce cadre et cette période, d'autres négociations seront à mener et notamment celle découlant de la loi sur les modalités de transfert des personnels.

La CGT refuse le transfert pour tout cheminot qui ne serait pas volontaire. Elle exige des garanties sociales en cas de transferts qui soient conventionnelles, contractuelles et pérennes.

C'est la position que tiendra la CGT lors des négociations à venir et lors de la CMP de septembre, mais c'est également et surtout ce qu'exige la CGT dans le cadre de la cession des EHPAD SNCF au privé.

Le transfert des personnels CP et RHO254 dans le cadre de la cession de nos EHPAD est bien un laboratoire pour d'éventuelles autres cessions de plus grande envergure.

Pour la CGT, le transfert ne peut se réaliser que sur la base du seul volontariat.

Mais, tout cheminot volontaire pour quitter l'entreprise, doit être préalablement informé de ce que seront ses droits, demain, en termes de rémunération, de prévoyance, de retraite, d'aménagement du temps de travail, etc.

Dans les cas de transfert de cheminots et uniquement sur la base du volontariat, la CGT exige un accord écrit tripartite (SNCF/Repreneur/OS) visant à conserver le niveau actuel des droits des cheminots, y compris les facilités de circulation.

La décision de céder les EHPAD SNCF n'est pas liée au fait qu'ils remplissent une mission qui ne serait pas la vocation de la SNCF (l'histoire de la SNCF et l'existence du FASS rendent nos EHPAD tout à fait légitimes).

Le véritable leitmotiv de la Direction d'OPTIM 'SERVICES quant à cette cession est tout à fait similaire à la décision d'externaliser une partie des APF.

OPTIM' poursuit son ambition de se débarrasser des services qui ne constituent pas un potentiel lucratif suffisamment rentable, faisant fi des métiers, de l'emploi et de la qualité des services rendus aux cheminots de l'Entreprise et des conséquences en termes de fonctionnement général.

Le patron d'OPTIM'SERVICES prépare son futur groupe en ce sens. A ce rythme, demain, nous ne serons plus en capacité de répondre à la totalité des besoins des cheminots.

La Direction aura cassé l'outil, à l'image de FRET SNCF qui, sans ressources matérielles et humaines, est aujourd'hui en incapacité de répondre aux besoins de transport de marchandises sur le territoire.

Des prestataires viendront combler les manques, mais de quelle manière et à quel coût pour les différentes Directions privées d'un service complet et efficace fourni par des cheminots dont le professionnalisme n'est plus à démontrer ?

Les exemples des conséquences néfastes du recours à des prestataires privés sont nombreuses, y compris à l'EPIC SNCF. Passer du savoir-faire au faire-faire se traduit la plupart du temps par du savoir-refaire.

Et quoi de plus anxiogène et chronophage que de remettre en qualité un travail fourni par le privé, que l'on sait très bien faire en interne et au final, quelle réelle plus-value ?

La CGT dénonce une direction incapable de se remettre en cause, qui ne supporte aucune contrariété et qui refuse d'entendre qui lui arrive de faire les mauvais choix. C'est ainsi que le dialogue social devient totalement hypocrite, voire inexistant.

Et que dire de la communication de l'Entreprise envers les Cheminots, et notamment de la prise en compte par la Direction de ce que sont les cheminots ?

Comment faire adhérer les cheminots de tous collègues à vos projets de destruction de leur métier en faisant le choix d'ignorer qu'ils sont profondément attachés au service public SNCF et à leur mission dans ce cadre ?

Comment ne pas comprendre que le taux d'absentéisme est directement lié aux mauvaises réorganisations successives ? Plusieurs Organisations Syndicales vous alertent dès la présentation de chacun de vos projets.

Malgré tout, vous faites le choix d'ignorer ces alertes, jusqu'au moment où l'inefficacité de vos réorganisations soit incontestable, aussi incontestables que sont que les conséquences en termes d'organisation du travail et de RPS.

Constitutionnellement, et en toute objectivité, « tout travailleur participe par l'intermédiaire de ses délégués, à la détermination collective des conditions de travail ainsi qu'à la gestion de l'Entreprise ».

Il est urgent de remettre sur l'ouvrage cet alinéa 8 du préambule de la constitution de 1946.

A ceci, la CGT propose la tenue régulière de réunion d'expression des salariés d'au moins 1h mensuelle et de la remontée des expressions anonymes ou non jusqu'au patron. Ainsi la véracité des propos ne pourra être remise en cause.

Ces propos retranscrits sincères, plutôt que les propos évoqués entre gens du même avis, pourront servir de socle dans le cadre de réflexion sur l'organisation du travail et permettant de remédier à la souffrance des salariés.

Car l' « Entreprise autrement », à lire le projet groupe 2025, ce n'est pas à proprement dit une évidence. Le texte présente un oubli de taille. L'absence totale d'ambition sociale concernant les salariés.

La seule référence porte sur la facilitation de l'accès au logement. Une référence fragile si la proposition de M. Spinetta de vendre ICF Habitat était retenue.

Les références aux cheminots et à leur professionnalisme avéré sont tellement parsemées dans le texte, qu'elles en sont invisibles.

Quand « projet groupe 2025 » affirme que les changements obligent à être en prise avec les besoins et les attentes des salariés, la CGT est en droit de vous répondre qu'il est impérieux de concrétiser ces mots.

Cela commence par avoir le souci d'être audible mais aussi également le souci de l'écoute. Car si La Direction rencontre elle-même les cheminots sur le terrain, et c'est très bien, elle n'est pas pour autant entendue.

Il faut bien reconnaître que vous rencontrez un problème majeur, celui de la crédibilité.

Et pour cause, vous vous adressez à des cheminots qui ont une expérience amère des discours rassurants. Force est de constater que les cheminots des APF sont particulièrement inquiets pour leur avenir, certainement les plus en souffrance sur le périmètre de notre EPIC, et que convaincre devient particulièrement difficile.

Quant aux cheminots des services médicaux et de l'action sociale, ils ont totalement cessé de croire en vous. A cet égard, vos projets pour l'avenir des services transverses de l'EPIC SNCF ne leur parlent pas et projet groupe encore moins !

Il est urgent de donner la parole aux cheminots, de les écouter, et de prendre en considération leurs dires.

Qui mieux que les cheminots pour parler du métier, de qualité du travail et d'efficacité ?

Pour que le Travail soit au centre de l'activité de l'Entreprise, il faut écouter ceux qui le font et leur permettre de participer aux décisions. C'est sans doute le seul moyen pour la Direction de recouvrer un minimum de crédibilité aux yeux des cheminots.

La CGT demande à la Direction RH de tenir compte des propositions ci-dessus dans le travail sur l'Entreprise de demain avec les Organisations Syndicales.

L'entreprise de demain, nos métiers demain, font effectivement l'objet de travaux en instances.

Les travaux de la CCN sur le volet classifications et rémunération, commencés en septembre 2017 et interrompus au mois de mars, vont reprendre le 27 septembre 2018.

Parallèlement aux travaux portant sur le volet classifications, et toujours sur le sujet des métiers du ferroviaire, d'autres instances de la CCN de branche avancent sur des sujets impactant les métiers, et tout particulièrement la formation professionnelle.

C'est le cas notamment de l'Observatoire prospectif des métiers et qualifications et des compétences qui intervient en appui de la Commission nationale de l'Emploi et de la Formation de la branche ferroviaire.

Pour les métiers de notre périmètre, la reconnaissance de leur contour doit garantir l'emploi en excluant une polyvalence exacerbée.

Pour la CGT, et donc sous réserve que la classification des métiers aboutisse à une définition claire des métiers dans la Branche Ferroviaire, plusieurs conditions doivent être réunies avant de procéder à la création d'un certificat de Qualification Professionnelle de Branche :

- Inscription dans la grille de classifications avec une rémunération minimale garantie, donc une progression de carrière ;
- ne concurrence pas un titre professionnel ou un diplôme professionnel existant ;
- inscription au RNCP ;
- s'inscrire dans un cursus vers un diplôme.

De fait, avant toute création de nouveau CQP de branche, la CGT vous invite d'ores et déjà à reconnaître en interne l'ensemble des diplômes délivrés par l'Education Nationale, ainsi que les titres professionnels enregistrés dans le répertoire et de porter une attention particulière sur l'atelier 1 du 14 septembre concernant les métiers du patrimoine au vue du panel de diplômes de l'Education Nationale déjà existant, mais aussi sur la classification des métiers DDET/IMMO à l'issue des négociations.

La CGT travaille ces sujets de manière assidue, c'est la raison pour laquelle elle avait tenu à rencontrer la Direction des Services Médicaux concernant le Diplôme d'Etat Infirmier.

Pour autant, ce DE n'est pas le seul diplôme du RNCP qui manque de reconnaissance dans l'Entreprise. En la période, la CGT estime qu'il serait de bon augure de réaliser une remise à niveau exhaustive concernant notre périmètre.

Pour finir, La CGT souhaite aborder dans sa déclaration deux points de l'ordre du jour qui concernent les cheminots des APF.

En effet, les points deux et quatre suscitent une attention particulière sur l'organisation du travail.

La mise en place du prélèvement à la source s'annonce pour le moins particulière. Au 1er janvier 2019, le PAS entre en vigueur. Cela présage quelques faits administratifs originaux que les agents des APF vont devoir solutionner.

Dans le même temps, la Direction externalise la gestion téléphonique des APF.

Cela promet des difficultés certaines.

Outre le fait connu que nous soyons fermement opposés à l'externalisation de la charge de travail des cheminots engendrant une baisse de la qualité du service et des suppressions de postes au statut, la CGT vous demande de reporter le transfert des appels téléphoniques vers le privé que vous vous hâtez de mettre en place contre l'avis de l'ICCHSCT.

Cette demande est motivée tant sur le plan technique que sur le plan emploi, puisque le PAS représentera une charge de travail supplémentaire encore inconnue.

Aussi, la CGT demande de revoir le chapitre emploi consécutif à la mise en place de la plateforme téléphonique privée.

En effet, le Prélèvement A la Source occasionnera une charge de travail pérenne supplémentaire d'une part. D'autre part la Charge restante, que ce soit en APF, au Pôle PSC ou au pôle Note de Frais, semble largement sous-estimée.

La CGT vous demande donc une nouvelle fois des précisions sur le calcul du nombre de postes impactés par cette externalisation.

Merci de votre attention.